



CAHIER D'ENTRETIEN





CONFiance totale

WWW.BIOMETAL.COM

POURQUOI UN CAHIER D'ENTRETIEN ?

1.

POURQUOI ENTREtenir SES TÔLES EST OBLIGATOIRE ?

L'application des DTU 40.35 et 40.32 (Chapitre premier prescriptions générales), puis celles des Règles Antilles (Chapitre 1 Particularités et 1.2 Entretien) rend obligatoire de réaliser des entretiens de la couverture, à une fréquence biannuelle soit avant et après la saison cyclonique spécifique à notre région et climat, pour le maître d'ouvrage aux Antilles.

Il en va de même dans les récentes Recommandations Professionnelles pour couverture en plaques ondulées / nervurées issues de tôles d'acier en climat tropical ou équatorial humide et conditions cycloniques version 1.0 d'octobre 2021, qui consacrent un chapitre à l'entretien des toitures.

2.

EN QUOI CONSISTE UN ENTRETIEN ?

SOURCE : RÈGLES PACTE OCTOBRE 2021.

CONDITIONS D'USAGE ET D'ENTRETIEN

GÉNÉRALITÉS

La durabilité des ouvrages de couverture réalisée conformément aux présentes

Recommandations est conditionnée à :

- un entretien régulier des couvertures, au minimum biannuel.
- et un usage des locaux conforme à leur destination

ENTRETIEN BIANNUEL

L'entretien des couvertures est à la charge du maître d'ouvrage ou de ses ayants-droits après la réception de l'ouvrage. Il comporte des visites périodiques de surveillance des ouvrages, au moins deux fois par an, en les situant avant et après la saison des pluies et/ou saison cyclonique. Le maître d'ouvrage (ou ses ayants-droits) consignera les visites d'entretien dans un carnet d'entretien.

POURQUOI UN CAHIER D'ENTRETIEN ?

OPÉRATIONS À EFFECTUER LORS D'UN ENTRETIEN DE COUVERTURE

L'ENTRETIEN NORMAL D'UN OUVRAGE DE COUVERTURE COMPORTE NOTAMMENT :

Le contrôle visuel et entretien (remplacement, resserrage) des éléments de fixations.

L'enlèvement périodique des feuilles, herbes, mousses et autres dépôts ou objets étrangers.

Le maintien en bon état des évacuations d'eaux pluviales.

S'il y a lieu, le maintien en bon état des closoirs limitant la pénétration de nuisibles (rongeurs, chauve-souris, etc...).

S'il y a lieu, le maintien en bon état des dispositifs de ventilation ou d'aération de la couverture.

Le maintien en bon état des revêtements de protection. En cas de dégradation accidentelle.

En cas d'amorce de corrosion, notamment localisée en rive d'égout ou sur les recouvrements transversaux.

Le maintien en bon état des ouvrages qui contribuent à l'étanchéité de la couverture (solins, larmiers, bandeaux,...).

L'identification de matériaux et produits ayant subi des altérations dues au vieillissement.

Pour les surfaces non soumises au lavage naturel assuré par les précipitations atmosphériques, un nettoyage régulier à l'aide de produits adaptés à pH neutre, suivi le cas échéant, d'un traitement systématique et immédiat des parties présentant des amorces de corrosion.

Les produits à base de solvant et produits chlorés sont proscrits.

La surveillance et la bonne tenue de la structure porteuse dont les désordres pourraient se répercuter sur la couverture.

Le remplacement d'un élément ancien par un élément neuf peut entraîner une différence de teinte (couleur et/ou brillance).

3.

UNE BONNE GARANTIE PAR UN BON ENTRETIEN

CONDITIONS DE LA GARANTIE : FRANCE & OUTRE MER

La présente garantie est subordonnée aux conditions suivantes qui sont toutes de rigueur :

Sur présentation obligatoire de votre facture d'achat BIOMÉTAL SAS.

La garantie ne joue que si, le transport, le stockage, les manutentions et le montage des produits ont été réalisés dans le strict respect des règles de l'art.

Le stockage sur site ne devra pas excéder une durée de deux jours. Au delà les produits devront être gardés à l'abri des intempéries et notamment de l'humidité et pour une durée ne devant pas excéder 2 semaines.

Un nettoyage minutieux de la couverture devra être réalisé en fin de chantier afin d'éliminer tous les résidus et copeaux métalliques issus des coupes, découpes, perçage des tôles et accessoires.

Un contrôle de l'état du revêtement et un entretien préventif devront être effectués tous les ans par le maître d'ouvrage conformément au DTU 40.32, 40.35, aux Règles Antilles et à nos conditions générales de vente.

CAHIER D'ENTRETIEN

CARNET DE SUIVI DE MES ENTRETIENS

NOM DU CLIENT									
QUEL TYPE DE GAMME DE TÔLE AVEZ-VOUS ACHETÉ ?									
ZONE GÉOGRAPHIQUE DU CHANTIER (POINT GPS)	<input type="checkbox"/> > 3 KM	<input type="checkbox"/> DE 3 À 1 KM	<input type="checkbox"/> DE 1 KM À 300 M	<input type="checkbox"/> < 300 M					
ÉPAISSEUR DE LA TÔLE	<input type="checkbox"/> 0,63 MM	<input type="checkbox"/> 0,75 MM							
COULEURS									
DATE D'ACHAT									
DATE DE POSE DES TÔLES									
DATE DE RÉCEPTION FINALE DU CHANTIER									
NUMÉRO FACTURE									
DATE D'ENTRETIEN	<input type="checkbox"/> 1 AN	<input type="checkbox"/> 2 ANS	<input type="checkbox"/> 3 ANS	<input type="checkbox"/> 4 ANS	<input type="checkbox"/> 5 ANS	<input type="checkbox"/> 6 ANS	<input type="checkbox"/> 7 ANS	<input type="checkbox"/> 8 ANS	<input type="checkbox"/> 9 ANS
EN DATE DU									



UN CONSEIL
Également par WhatsApp
06 96 60 09 00

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR

OBSERVATION(S)



CONFiance totale

WWW.BIOMETAL.COM

